



ARRÊTE N° 2022 - 455
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Emménagement
Boulevard Charles V n° 63
Du Mercredi 14 Décembre 2022
Au Vendredi 16 Décembre 2022

ML/SA

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de Monsieur TOMLINSON David – Hollis Oast – Egerton House Road – Ashford – Kent – TN27 9BD – Royaume Uni – 00 44 1233 75 67 08, afin d'effectuer son emménagement, Boulevard Charles V au n° 63, dans la contre-allée, Du Mercredi 14 Décembre 2022 au Vendredi 16 Décembre 2022, de 8h00 à 17h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Monsieur TOMLINSON David est autorisé à effectuer son emménagement, Boulevard CHARLES V au n° 63, Du MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 au VENDREDI 16 DECEMBRE 2022, de 8h00 à 17h00.

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement seront interdits, Boulevard Charles V, dans la contre-allée à proximité du lieu d'intervention, à la date et horaires cités dans l'Article 1.

ARTICLE 3 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront posés par le Centre Technique Municipal.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 21 Novembre 2022

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

